

DIRECTION
DES FINANCES

TEL. 05.53.93.47.17

MAIL denadai@mairie-marmande.fr

Affaire suivie par Christine DE NADAI

Marmande le 27 mars 2017

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2017, disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2017 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil Municipal le 06 mars 2017 et établi toujours avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une nouvelle diminution de la DGF 2017 (estimée à 400 000 euros environ) ainsi que des pénalités afférentes à la carence de logements sociaux sur la commune (- 106 391.70 €). On devrait toutefois constater un maintien du FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal*) à hauteur de 237 361 euros.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Budget Principal

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 25 271 166.73 € soit un budget en baisse de près de 5 % par rapport à celui de 2016 (26 502 426,08 €) :

● Recettes :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 25 271 166.73 €.

Elles se répartissent comme suit :

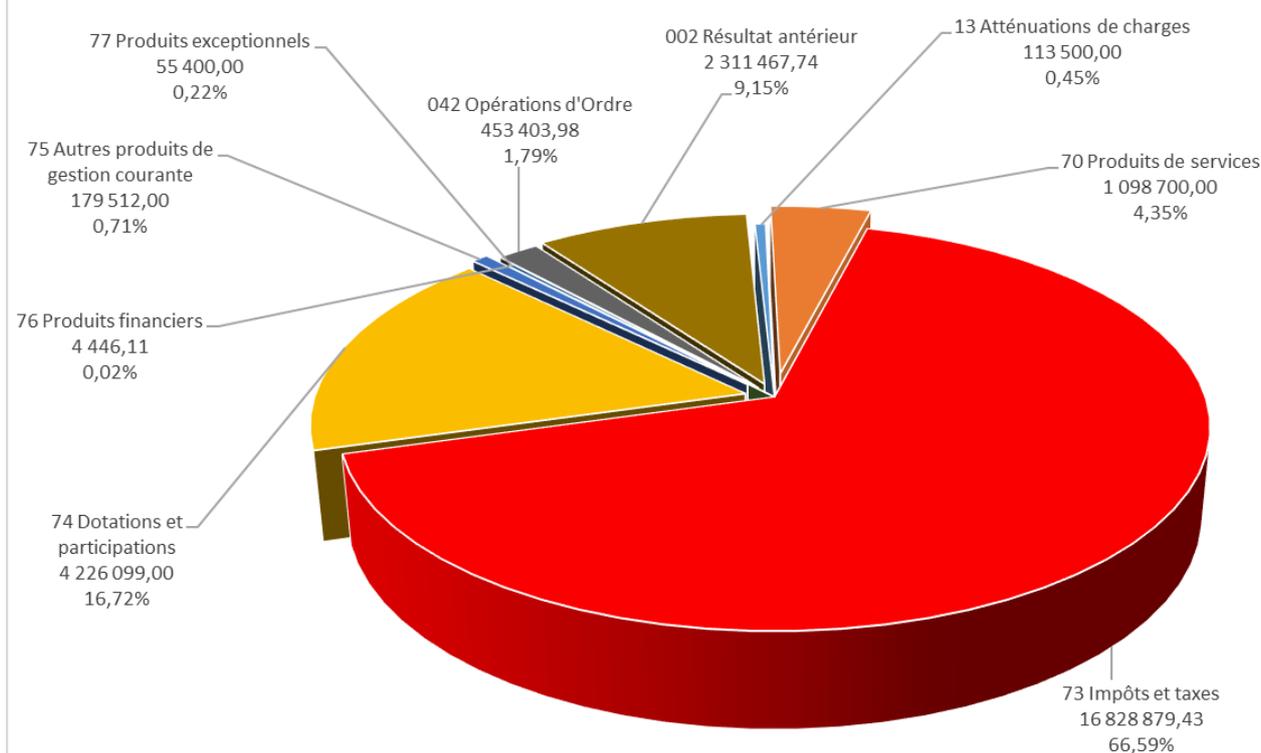
- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent plus de 66% des ressources de la ville soit 16 800 000 €
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 4 226 000 (soit 16% des recettes de fonctionnement) mais en net recul par rapport à 2016 (-8.91%).
- Le produit des domaines et de gestion courante qui représente un peu plus de 5% des recettes de la ville s'élève à 1 277 970 €.
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, le montant des travaux en régie que l'on limite à 450 000 € chaque année, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances pour 45 000 € et le remboursement des intérêts d'emprunt effectué par le budget annexe assainissement pour 2 213 € environ.

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2016 pour 2 311 467,74€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 et 2017

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variation
013 - Atténuations de charges	108 000.00	113 500,00	+ 5 500.00
70 - Produits des services	1 058 250.00	1 098 700,00	+ 40 650.00
73 - Impôts et Taxes	16 650 020.43	16 828 879,43	+ 178 859.00
74 - Dotations et participations	4 639 420.58	4 226 099,00	- 413 321.58
75 - Autres produits de gestion courante	205 874.00	179 270.47	- 26 603.53
76 - Produits Financiers	5 167.85	4 446,11	- 721.74
77 - Produits exceptionnels	63 170.00	55 400,00	- 7 770.00
78 - Reprises sur provisions	73 330.12		- 73 330.12
042 - Opérations d'Ordre	453 944.93	453 403,98	- 540.95
002 - Résultat antérieur	3 245 250.17	2 311 467.74	- 933 782.43
TOTAL	26 502 428.08	25 271 166,73	- 1 231 261.35

Recettes de Fonctionnement par chapitre BP 2017



Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse, la restauration scolaire, par les remboursements effectués par VGA et les clubs sportifs suite à la mise à disposition du personnel. Le montant des recettes prévues pour ces postes sont de l'ordre de 900 000 € soit plus de 80% du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF ; les concessions dans les cimetières, les droits de stationnement de surface.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes.

Cependant, le montant des impositions directes, 12 049 802 € représente plus de 71% du total des prévisions pour ce chapitre.

Concernant la fiscalité locale, les données définitives n'ont pas encore été communiquées par la DGFIP. Seule l'augmentation des bases de 0.4% a été fixée par la Loi de Finance pour 2017. D'autre part, la Commune ne souhaite pas augmenter les taux communaux.

A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant d'un peu plus de 3 300 000 € versée par VGA.

Deux autres postes importants de recettes sont d'une part, celui occupé par la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 400 000 € (en augmentation depuis deux ans du fait de la reprise des transactions immobilières) et d'autre part, celui concernant la taxe sur l'électricité pour 430 000 €.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celles concernant le fonds de péréquation de recettes fiscales communale et intercommunales (FPIC) pour 237 361 €, normalement identique à celui de 2016, les droits de place (marché) pour 40 000 €, les horodateurs pour 145 000 € et la Taxe Locale sur la publicité extérieure (environ 200 000 €).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat dont les montants n'ont pas été notifiés à ce jour.

La dotation globale de fonctionnement est toujours en nette diminution par rapport aux années précédentes : l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 devrait nous priver cette année encore d'un montant de 400 000 € environ.

Pour mémoire, la perte cumulée de DGF depuis 2014 s'élève à plus de 3 200 000 €.

L'augmentation des dotations nationales de péréquation et de solidarité rurale seront loin de compenser pas la perte de la DGF.

Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse, mise à part celle concernant la taxe d'habitation.

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires est reconduit pour 2017, ce qui représente une recette d'environ 70 000 €.

Le nombre d'emplois d'avenir ayant augmenté en 2016-2017, le montant de la participation de l'Etat est également en augmentation.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (Espace Expo, maisons de quartier, échoppes du marché, diverses salles, appartements).

Chapitre 76 : Les produits financiers

Dans ce chapitre se trouve le remboursement du budget Assainissement concernant les intérêts de l'emprunt globalisé d'une part, et d'autre part, le montant annuel du fonds de soutien accordé à la ville suite à la renégociation des emprunts structurés.

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances (45 000 €).

Chapitre 78 : La loi avait rendu obligatoire la constitution de provisions pour les emprunts structurés, ce que nous avons effectué à hauteur de 135 000 €. La renégociation des deux emprunts structurés nous a permis de reprendre ces provisions : 62 000 € en 2015 et 73 000 € en 2016. Il n'y a donc plus de crédits affectés à ces provisions en 2017.

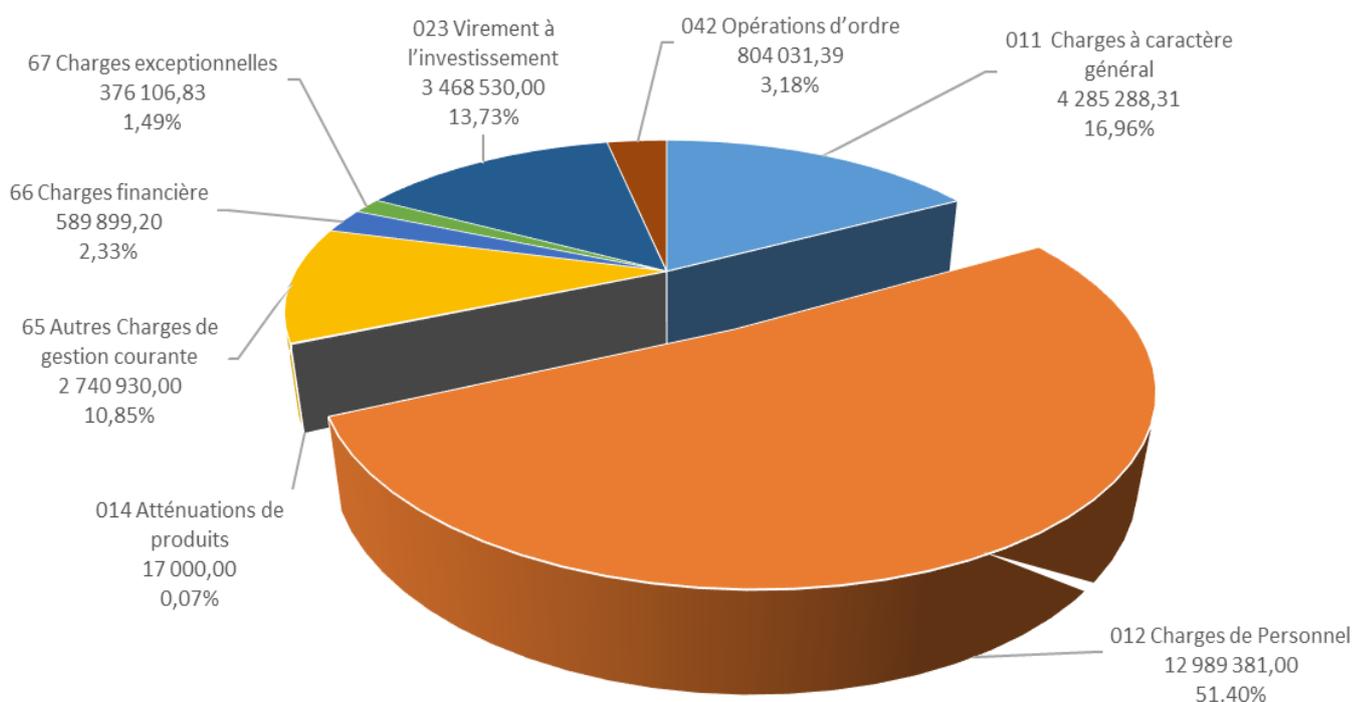
Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

- Dépenses : le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 25 271 166.73 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variation
011 - Charges à caractère général	4 739 147.36	4 285 288,31	- 453 859.05
012 - Charges de Personnel	13 228 930.00	12 989 381,00	- 239 549.00
014 - Atténuations de produits	23 000.00	17 000,00	- 6 000.00
65 - Autres Charges de gestion courante	3 011 298.74	2 740 930,00	-270 368.74
66 - Charges financières	733 467.86	589 899,20	-143 568.66
67 - Charges exceptionnelles	336 954.73	376 106,83	+ 39 152.10
023 - Virement à l'investissement	3 650 000.00	3 468 530,00	-181 470.00
042 - Opérations d'ordre	779 629.39	804 031,39	+ 24 402.00
TOTAL	26 502 428.08	25 271 166,73	-1 231 261.35

Dépenses de Fonctionnement par chapitre BP 2017



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance

Un effort est à maintenir impérativement sur la consommation des fluides
Des crédits sont également alloués à la Politique de la Ville.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel,

On constate une baisse des dépenses de personnel notamment due au transfert de personnel à VGA pour les Services Communs RH, Commande Publique et Informatique. De plus, le non remplacement systématique des départs est toujours privilégié.

Les autres principaux postes sont :

- Le remboursement à VGA des animateurs CLAÉ pour 300 000 € ;
- Le remboursement à VGA des animateurs de l'OPAH RU pour 54 200 € ;
- L'assurance du personnel (compte 6455) et comprend :
 - L'assurance des risques statutaires (essentiellement décès, invalidité et accident du travail) à hauteur de 95 000 € environ ;
 - La participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (10€ par agent et par mois) et de celle des conjoints et des enfants à hauteur de 5 € par personne et par mois.

Chapitre 014 - Atténuations de produits :

Il s'agit des dégrèvements accordés par délibération du Conseil Municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs, dégrèvement de taxe d'habitation sur les locaux vacants

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le contingent du service incendie : 32.56 euros par habitant soit 577 900 € pour 2017 ;
- les contributions aux Syndicats intercommunaux ;
- le versement des indemnités des élus ;
- les subventions de fonctionnement aux associations, sachant que les efforts de responsabilisation déjà entrepris devront se poursuivre
- la subvention au CCAS qui s'élève à 550 000 € en 2017 ;
- la subvention à la CFP qui s'élève à 300 000 € en 2017.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Cette baisse conséquente des frais financiers fait suite à des renégociations importantes ainsi qu'à des taux d'intérêts bas.

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles :

Dans ce chapitre figure essentiellement la subvention d'équilibre prévisionnelle du parc de stationnement. Celle-ci sera définitivement calculée en fin d'exercice 2017 afin de l'ajuster au besoin réel de financement de ce budget annexe.

- BP 2011 : 222 725.25 €	Versé : 219 918.00 €
- BP 2012 : 208 435.02 €	Versé : 199 901.00 €
- BP 2013 : 202 099.40 €	Versé : 202 089.00 €
- BP 2014 : 227 639.14 €	Versé : 227 529.00 €
- BP 2015 : 211 507.17 €	Versé : 211 286.00 €
- BP 2016 : 199 860.03 €	Versé : 190 030.00 €
- BP 2017 : 195 150.00 €	

Y figure également la subvention d'équilibre pour le budget annexe afférent à la gestion de la salle de spectacles du Comoedia, qui sera elle aussi ajustée en fin d'exercice 2017 :

- Prévision BP 2017 : 169 356.83 euros.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement à hauteur de 3 468 530 €.

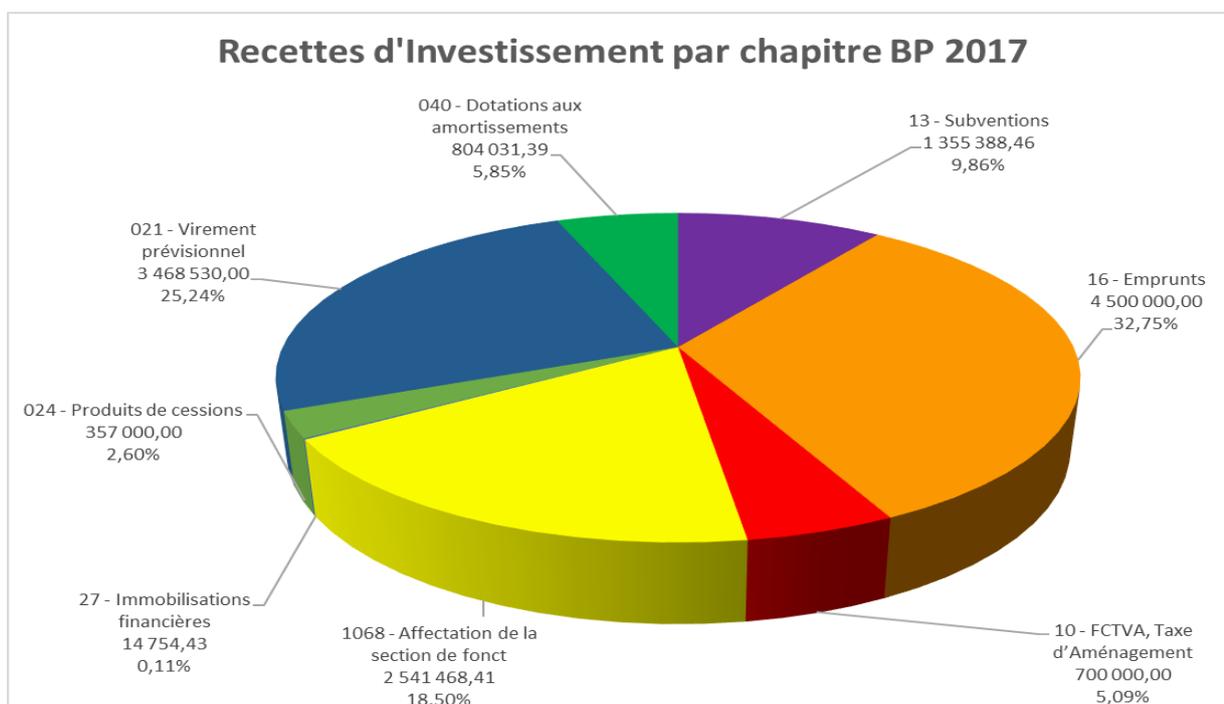
➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 14 122 642.69 €

● Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 et 2017

Chapitre	BP 2016	BP 2017
13 - Subventions	1 735 184.00	1 355 388,46
16 - Emprunts	2 500 000.00	4 500 000,00
10 - FCTVA, Taxe d'Aménagement	520 000.00	700 000,00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	1 924 063.85	2 541 468,41
27 - Immobilisations financières	14 082.68	14 754,43
024 - Produits de cessions	355 000.00	357 000,00
021 - Virement prévisionnel	3 650 000.00	3 468 530,00
040 - Dotations aux amortissements	779 629.39	804 031,39
041 – Opérations patrimoniales	89 783.15	-
001 – Résultat antérieur	119 774.72	-
TOTAL	11 687 517.79	13 741 172,69



Les recettes sont constituées par :

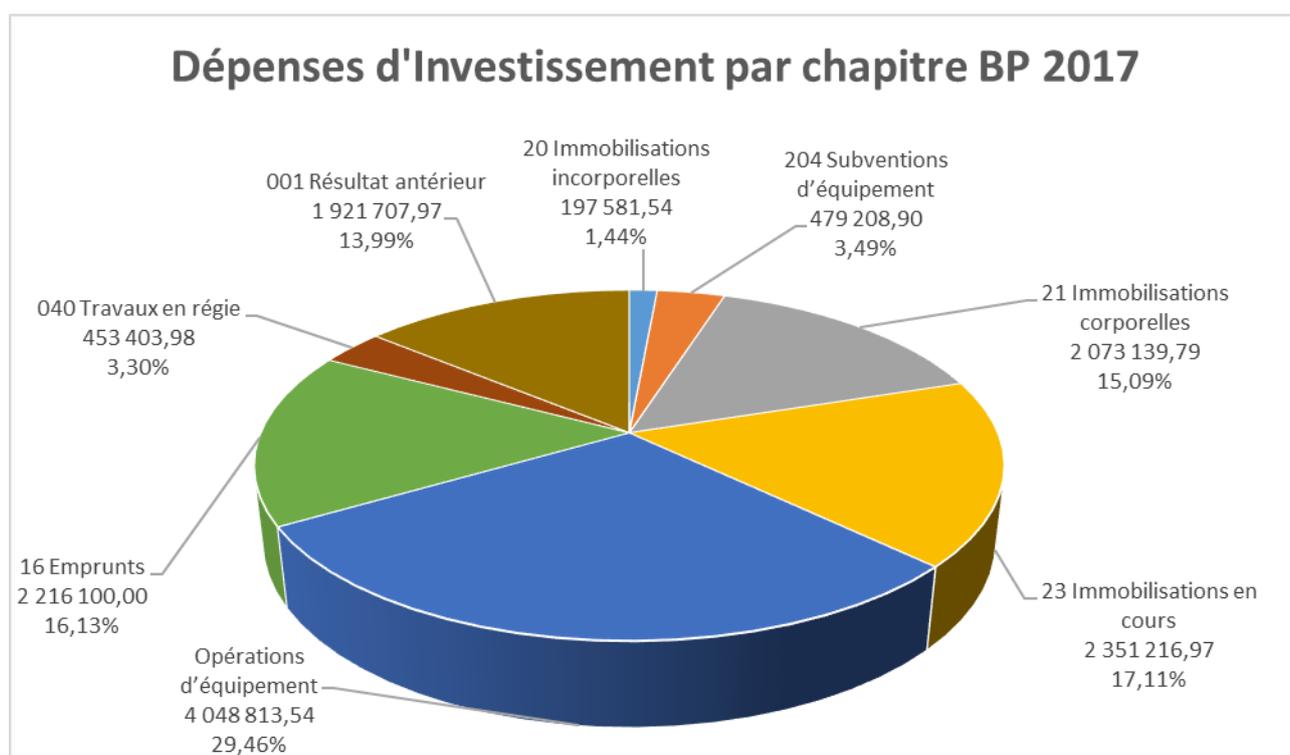
- Un emprunt d'équilibre de 2 500 000 € (auquel s'ajoute celui prévu en 2016 de 2 000 000 € et inscrit en restes à réaliser au 31 décembre 2016)
- Le remboursement du FCTVA qui devrait être de 220 000 €
- Les recettes d'amortissement pour 804 031.39 €.
- Les subventions inscrites au BP 2017 suivantes :

⇒ Amendes de police	120 000 €
⇒ Subvention DRAC Eglise Notre Dame	8 000 €
⇒ Subvention Conseil Régional Eglise Notre Dame	3 000 €
⇒ Subvention Conseil Départemental Eglise Notre Dame	3 000 €
⇒ Subvention FISAC CVCV	73 000 €
⇒ Subvention DETR CVCV	400 000 €

● Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉES 2016 et 2017

Chapitre	BP 2016	BP 2017
20 Immobilisations incorporelles	200 372.92	197 581,54
204 Subventions d'équipement	759 037.57	479 208,90
21 Immobilisations corporelles	2 473 798.34	2 073 139,79
23 Immobilisations en cours	1 510 319.14	2 351 216,97
Opérations d'équipement	4 018 506.74	4 048 813,54
16 Emprunts	2 181 755.00	2 216 100,00
020 Dépenses imprévues		
040 Travaux en régie	453 944.93	453 403,98
041 Opérations patrimoniales	89 783.15	
001 Résultat antérieur		1 921 707,97
TOTAL	11 687 517.79	13 741 172,69



Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

OPERATION 200904	OPAH-RU	79 000 €
OPERATION 2015001	CENTRE VILLE CŒUR DE VIE	1 767 000 €
OPERATION 3202004	EGLISE NOTRE DAME	25 350 €
OPERATION 2016001	SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE	170 000 €
Agrandissement de l'école de Beyssac		180 000 €
Le boulodrome		180 000 €
Le déplacement du conservatoire		500 000 €
Les travaux à l'îlot des Capucins		300 000 €

Budget annexe du SPANC

Ce budget s'équilibre à la somme de 192 627.89 € en section d'exploitation.

Il n'y a pas de section d'investissement.

Cette année ont été budgétisés :

- 10 contrôles assainissements autonomes neufs ;
- 350 contrôles d'installations existantes ;
- 20 contrôles obligatoires lors de ventes (nouveau marché en groupement avec la Ville de Tonneins).

Par ailleurs, une aide aux abonnés du SPANC a été instaurée : 40 euros une fois tous les quatre ans et sur présentation d'une facture de vidange de fosse par un vidangeur agréé à compter du 1^{er} janvier 2015.

De même, une aide de 1 000 euros sera désormais possible pour les travaux de réhabilitation des installations non conformes.

Budget annexe Assainissement

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 526 306.14 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractualisés pour les travaux de réseaux.

Le virement prévu à l'investissement est de 17 751.90 €.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 2 119 212.57 €.

Les recettes sont constituées des amortissements, du remboursement de TVA de l'Etat auprès de Véolia et d'un emprunt nouveau d'environ 500 000 €.

Les principaux travaux inscrits pour 2017 sont les suivants :

- L'amélioration de la station d'épuration
- L'avenue Gabarra
- La rue Paul Gérard
- Le début des travaux de mise en séparatif des boulevards (notamment Ulysse Casse, Meyniel et Gambetta)
- La consolidation des égouts bâtis.

Les crédits restant à affecter seront à déterminer en cours d'année.

Budget annexe Parc de stationnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 282 348.01 € et celle d'investissement à 350 611.03 €.

La subvention du budget principal de 195 150 € (199 860.03 € en 2016) permet de financer le remboursement de l'emprunt (*capital et intérêts*). Une affectation de 149 080.43 € est prévue pour couvrir le besoin de financement.

Budget annexe de Production d'Energie Renouvelable

➤ Section d'exploitation :

La section de fonctionnement s'équilibre à 322 568.03 €. Le résultat antérieur à reporter est de 56 526.03 €.

L'évolution de la production se présente comme suit :

2011	=	114 970.03 €
2012	=	193 350.29 €
2013	=	261 128.42 €
2014	=	255 620.29 €
2015	=	242 402.87 €
2016	=	254 964.27 €

La production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à 220 000 €.

➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 217 888.28 € avec comme dépense principale le remboursement du capital de la dette (137 995 € en 2017), et comme recette principale les amortissements des immobilisations (136 986.00 € en 2017).

Budget annexe de la Salle de Spectacles du Comoedia

La section de fonctionnement s'équilibre à 267 200.00 € et celle d'investissement à 14 155.00 €.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal est estimée à hauteur de 169 366.83 euros et sera ajustée en fin d'exercice.

Ce budget annexe a été créé par délibération n°2016 B 05 en date du 29 février 2016 en application de l'article 201 octies du code général des impôts, et de l'instruction comptable M14. En effet, la location de salles de spectacles n'est pas une opération pouvant être rattachée à l'activité classique de services à caractère administratif, social, éducatif, culturel et sportif : cette activité est donc soumise de plein droit à la TVA.

Parallèlement, les travaux de réhabilitation du Comoedia n'étaient pas éligibles au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA, à savoir la récupération d'une partie de la TVA à hauteur de 15.761 %).

L'assujettissement à la TVA a permis de récupérer la TVA sur les travaux de réhabilitation du bâtiment à hauteur de 179 420 euros.

MAIRIE DE MARMANDE

Hôtel de ville - Place Clemenceau - B.P. 313 - 47207 MARMANDE Cedex - Tél. 05 53 93 09 50 - Fax. 05 53 64 28 81
www.mairie-marmande.fr